Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260605-D2026_06_77-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Dominique GUÉRIN, 1er adjoint

Date de convocation : 29/05/2026 — Nombre de présents : 8
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 15

Étaient présents : GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, CHALOPIN Christèle, MAZUÉ Delphine, HARDY Nathan et ORY Edouard

Absents excusés : POSTE Olivier, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, LECHEVALLIER Océane et COSTIL Nicolas,

Pouvoirs : POSTE Olivier à HARDY Nathan, BATTAIS Marie-Annick à MARTIN Benoît, TALVA Nelly à CHALOPIN Christèle, DAVAL Sylvain à GUÉRIN Dominique, DESPAS Elodie à ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane à LAGRÉE Bertrand et COSTIL Nicolas à SIMON Alexandra

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Benoît MARTIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.06.77 Approbation du procès-verbal du 7 mai 2026

Monsieur Dominique GUÉRIN, 1er adjoint demande à l'assemblée la confirmation de la réception du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026 ;

Aucune remarque n'est formulée,

Monsieur Dominique GUÉRIN, 1er adjoint, soumet le procès-verbal de cette réunion aux conseillers municipaux présents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 mai 2026.

Fait et délibéré en séance
Le 05/06/2026

Le 1er adjoint,
Dominique GUÉRIN

MAIRIE DE MELLÉ
Ille et Vilaine

Le secrétaire de séance
Benoît MARTIN

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260605-D2026_06_77-DE

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État